

Date de convocation :  
25 avril 2024

Date d'affichage :  
25 avril 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **35- 2024**

#### **TARIFS**

#### **DEDOMMAGEMENT**

#### **VAISSELLES**

#### **CASSEES SALLE**

#### **DES FETES**

Monsieur le Maire indique que suite à la rénovation intérieure de la salle des fêtes et notamment de la cuisine, nous avons ré-équipé cette dernière, de vaisselle neuve (couverts, verres à vin, verres à eau, assiettes, .....)

Il explique au conseil qu'il souhaite mettre en place, une tarification concernant la vaisselle cassée par les personnes ou associations louant la salle. Ces recettes seront réclamées suite à l'état des lieux de sortie et rattachées à la régie existante de la location de la salle des Fêtes

Il propose les tarifs suivants :

- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| - Assiettes : 3 €         | Couteau : 1 €         |
| - Assiettes dessert : 2 € | Cuillère : 1€         |
| - Coupelle : 2.50 €       | Fourchette : 1 €      |
| - Saladier : 10 €         | Cuillère à café : 1 € |
| - Verre à pied : 3 €      | Broc : 5 €            |
| - Verre à eau : 2 €       | Tasse à café : 2 €    |

Publié sur le site internet  
le : 21/05/2024  
Envoyé en Préfecture le :  
15/05/2024  
Reçu en Préfecture le :  
15/05/2024  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20240514-35-2024-DE

Après étude et discussion, ces tarifs sont **acceptés à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Alain NORMAND  
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.